
JOHANNESBURG – Session 3 de renforcement des capacités des ALS de l'AFRALO d'At-Large

Mercredi 28 juin 2017 – 08h00 à 09h00 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

NON IDENTIFIE: [Présentation réunion en anglais]

AZIZ HILALI: Bonjour à tous, nous allons commencer. Ha si, si, je parle anglais ! Non non, attendez, je vais parler français.

Nous allons donc commencer notre troisième session je crois de renforcement des capacités des ALS que nous avons invités. Le sujet d'aujourd'hui c'est la communauté habilitée de l'ICANN.

Et nous avons invité – est-ce que je suis sur la bonne ? Voilà – et nous avons invité pour ça madame Mary Wong, que nous remercions en votre nom, qui est senior [inaudible] spéciale conseillée pour tout ce qui est politique stratégique et planification. Nous la remercions d'être là. Je vais lui donner la parole, après on passera aux questions.

Et je vous rappelle que nous avons aujourd'hui l'assemblée générale de AFRALO à partir de 9 h 15, où nous avons tout un programme. Cette assemblée générale est séparée en deux

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

parties, séparées par une pause café. Donc ça va être une journée assez longue.

Donc prenez du café, il est dehors.

N'hésitez pas à prendre la parole juste après l'exposé de Mary, je la remercie à nouveau et je lui donne la parole.

Merci Mary.

MARY WONG:

Merci beaucoup Aziz. Merci à tous de m'avoir accueillie aujourd'hui. Je sais que vous avez beaucoup de choses à faire cette semaine, une longue journée aujourd'hui en particulier. Donc merci d'être ici et de passer un peu de temps avec moi.

Comme Aziz le disait, je suis conseillère spéciale auprès de David Olive et je suis responsable des politiques. Je m'occupe également d'une des organisations de soutien, la GNSO. Mais je crois que ce qui est peut-être plus intéressant de votre point de vue, c'est qu'avant d'arriver au personnel de l'ICANN, j'étais membre de la communauté. Je faisais partie du conseil de la GNSO et du conseil de la ccNSO. Donc j'ai eu le privilège de faire partie de plusieurs communautés, mais pas de l'At-Large. Donc aujourd'hui je suis membre honoraire, en tout cas c'est ce que je vais considérer.

Alors, Evin, est-ce qu'on pourrait avancer la diapositive ?

La première chose que je souhaite dire, c'est que nous avons beaucoup de diapositives. Donc je pense que mes collègues ont dû avoir peur lorsqu'ils ont vu toutes ces diapositives, mais je ne vais pas tout lire, parce que sinon, je vais vous achever. N'est-ce pas ? Surtout à 8 heures du matin. Je crois que ces diapositives sont disponibles de toute façon, si vous les voulez. Et en annexe vous verrez toutes les procédures qui s'appliquent aux nouveaux pouvoirs, à la communauté habilitée.

Donc on va se concentrer surtout sur un aperçu général de la communauté habilitée. Donc au sein de l'At-Large, on va vous expliquer quel est votre rôle, quels sont les pouvoirs, comment est-ce qu'on les exerce.

J'espère que vous poserez des questions, j'espère que vous ferez des suggestions, parce que vraiment il faut absolument tirer profit du fait que nous soyons tous ici présents.

Donc je ne suis pas là pour simplement vous parler. Donc n'hésitez pas à participer.

Donc on va se concentrer sur les grands titres de la présentation.

Diapositive suivante s'il vous plait.

Alors, lorsqu'on parle de communauté habilitée, il y a quelques termes qui doivent être clarifiés. Comme vous le voyez, la communauté habilitée est composée de certaines organisations de soutien de l'ICANN et comités consultatifs, y compris l'ALAC. Et chaque membre de la communauté habilitée s'appelle : participant décideur.

Et c'est important parce que, même si on a cette nouvelle structure qu'on appelle la communauté habilitée, en fait les décisions – donc par exemple, est-ce que l'ALAC est d'accord avec un nouvel amendement par exemple à un des statuts fondamentaux de l'ALAC ? Et bien cette décision est prise au sein de l'ALAC.

C'est un peu comme si on parlait de la ccNSO, qui est un autre participant décideur, est-ce que la ccNSO est d'accord avec telle ou telle action du conseil, ça c'est une décision qui est prise au sein de la ccNSO.

Donc il est important de bien comprendre que chaque membre est participant décideur. Et la seule... En fait chacun prend des décisions.

Et une fois que toutes les communautés ont pris leur décision, cette décision passe par l'administration de la communauté habilitée. Et, ensemble, collectivement, toutes les décisions sont

donc rassemblées, et cela devient la décision de la communauté habilitée.

Et donc certains des processus ont des seuils. Par exemple, pour certains ajustements, il faudra que trois participants décideurs appuient une décision. Ou alors, pour d'autres, il en faudra 4, le seuil sera de 4. Et donc c'est important.

Donc peu importe si on connaît les bons termes, mais ce qui est important, c'est deux choses. On a déjà cette question de la communauté habilitée avec de nouveaux pouvoirs qui n'ont jamais, par le passé, existé à l'ICANN, et j'en parlerai un petit peu plus. Deuxièmement les décisions de la communauté habilitée en tant que groupe sont d'abord prises de manière individuelle par chaque participant décideur.

Avant de passer à la diapositive suivante, je vous pose une question. Je ne sais pas si vous avez eu le temps, mais hier il y avait un forum communautaire pour la communauté habilitée. Est-ce qu'il y a des gens qui ont pu participer ? Non, vous aviez votre propre séance de renforcement des capacités. La raison pour laquelle je mentionne ceci, c'est que ça a été une grosse étape pour la communauté habilitée. Et donc je vais utiliser ceci comme exemple. Nous avons des enregistrements de cette séance si ça vous intéresse, je voulais le mentionner.

Donc on va passer à la suite et après on verra si vous avez des questions.

Donc comme je le disais, la communauté habilitée est composée de 5 participants décideurs. Donc vous les voyez, en haut. Et donc ce que vous voyez, c'est deux comités consultatifs dont l'ALAC comme je le disais, et le GAC. Et donc les organisations de soutien. Vous avez l'ASO, organisation de soutien à l'adressage, les extensions géographiques et les noms génériques.

Donc comme je le disais, ces 5 participants décideurs prennent leurs propres décisions individuelles. Et une fois que chacun a pris sa décision, cette décision est transférée aux gens qui sont en bas, aux petits bonshommes bleus, c'est-à-dire l'administration de la communauté.

Donc vous avez 5 participants décideurs et chacun d'entre eux a un représentant au niveau de l'administration. Et actuellement, c'est le président qui représente l'ALAC, donc Alan Greenberg pour l'instant.

Hier, Alan faisait partie du panel, avec d'autres présidents des autres SO et AC, parce qu'il présentait ce que le conseil proposait de faire pour les statuts de l'ICANN. Et donc maintenant que nous avons eu ce forum de la communauté où la communauté a pu poser des questions au conseil, chacun des participants décideurs va maintenant revenir pendant un

certain temps à sa communauté, pour voir si la communauté est d'accord avec les propositions ;

Hier c'était très intéressant. Il y avait beaucoup de membres du conseil qui étaient présents et qui expliquaient la proposition. Donc ce qu'on espère c'est que le forum sera très utile pour chacun de ces 5 groupes qui, de retour dans leur communauté, va décider de oui ou non appuyer la proposition ;

Alors je vois que Tijani a déjà une question. Allez-y Tijani.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Mary. Il y a traduction en Arabe également. Donc si vous voulez écouter l'arabe, n'hésitez pas. Je voulais juste le mentionner.

Alors, vous avez dit que le représentant de la communauté habilitée, donc 5 personnes reviennent et ensuite décident si oui ou non ils acceptent la décision du conseil. Mais ils ne le font pas pour eux-mêmes, ils vont dans leur communauté et c'est de là que vient la décision. Donc ils sont uniquement l'interface, le représentant au niveau de l'administration de la communauté habilitée.

MARY WONG:

Merci Tijani. Tout à fait, c'est exactement ça. Et j'ai d'ailleurs une diapositive qui l'explique, donc on va passer justement à la suite s'il vous plait Evin.

Donc, vous allez voir en fait les mêmes petits carrés verts qui sont les 5 participants décideurs, et les mêmes petits bonshommes bleus, l'administration.

Cette diapositive répète ce que j'avais dit : la communauté habilitée est uniquement la structure qui permet à ces 5 représentants de se rassembler et de, collectivement, ensemble, d'avoir la possibilité d'affecter ce que fait l'ICANN.

Et donc, que fait l'ICANN justement ? Et bien par exemple c'est ce dont on a parlé hier lors du forum de la communauté. Le conseil a avancé une proposition qui revient à changer un de ses pouvoirs et à le faire passer à un comité. Ça a l'air assez mineur. Pourquoi est-ce que tout ceci doit passer par la communauté ? Et bien la raison, c'est que ce comité du conseil a une autorité tout à fait particulière qui revient à la reconsidération de requêtes de la communauté par rapport à certaines décisions qui ont été prises par le conseil.

Donc en fait, il s'agit d'une question cruciale. Et dans le cadre des statuts de l'ICANN, c'est considéré comme un statut fondamental. Et donc ce comité s'occupe de cette question fondamentale. Et puisqu'il s'agit d'un statut fondamental, donc

très important, et bien cette modification qui est proposée par le conseil doit être approuvée par la communauté habilitée.

Et donc voilà où on en est pour l'instant.

Ensuite, s'il vous plait Evin.

Alors ce que je viens de décrire, c'est en fait un des pouvoirs de la communauté habilitée. Il y en a plusieurs. Je crois qu'il y en a 8 ou 9 pouvoirs qui figurent sur cette diapositive. Je ne vais pas parler de tous ces pouvoirs, mais ce que j'aimerais quand même mentionner, c'est que les nouveaux statuts qui ont créé la communauté habilitée et tous ces pouvoirs, sont assez complexes à lire. Donc j'espère que cette diapositive vous sera utile.

Donc pour l'instant, nous sommes en train de parler de l'approbation d'une modification des statuts fondamentaux. Alors, ce qu'il s'est passé, je ne sais pas si c'est bien ou pas –et d'ailleurs on peut poser des questions là-dessus – le conseil a en fait déclenché un autre pouvoir de cette nouvelle communauté habilitée, donc vous voyez qu'on vit une période intéressante.

Le nouveau pouvoir, c'est le pouvoir de la communauté habilitée de rejeter le budget de l'ICANN. Donc nos salaires, nos dépenses opérationnelles, etc. Donc vous voyez, c'est intéressant quand même.

Donc c'est tout à fait nouveau n'est-ce pas ? Avant, vous le savez sans doute, et d'ailleurs on a toujours cette pratique, le budget était publié pour commentaire public avant qu'il soit adopté. Et il y a certains d'entre vous qui ont sans doute soumis des commentaires, en général l'At-Large est active dans ce domaine, et c'est le cas cette fois-ci. Mais étant donné qu'on a ces nouveaux mécanismes de responsabilité et de redevabilité dans le cadre des statuts de l'ICANN, en plus de la possibilité de soumettre des commentaires pour ajuster le budget par rapport aux commentaires de la communauté, ça a lieu, lorsque le budget arrive au conseil, lorsque le conseil approuve le budget, l'étape supplémentaire qui est ajoutée, c'est la possibilité de la communauté habilitée de dire : non, nous rejetons le budget.

Et ça c'est vrai pour plusieurs autres points et donc c'est un des nouveaux pouvoirs. Donc d'une certaine manière, ce que l'on a vu hier, l'approbation d'une modification d'un statut fondamental, ça c'est le pouvoir numéro1. Donc c'est relativement clair.

Le pouvoir numéro deux, qui vient d'être déclenché, la possibilité de rejeter le budget de l'ICANN, le budget de l'IANA et autres choses.

Donc là le processus est un petit peu plus complexe. Donc vous voyez, période très intéressante.

Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Tijani, c'est à vous.

TIJANI BEN JEMAA: Est-ce que la communauté habilitée a la possibilité de rejeter le budget de la PTI ?

MARY WONG: Excellente question, mais je ne suis pas préparée à y répondre. Alors nous sommes en train de parler du budget IANA pour l'instant. Et je crois que le budget PTI est lié, d'une manière ou d'une autre.

Je ne sais plus exactement quels sont les détails. Mais de toute évidence quand on parle de PTI – donc identificateurs techniques publics, c'est en fait la nouvelle entité qui a été créée après la transition, donc transition du rôle de supervision du département du commerce, c'est quelque chose qui n'existait pas avant.

Aziz, c'est à vous.

AZIZ HILALI: On a de nouvelles ALS, est-ce que vous pouvez expliquer ce qu'est la PTI, la NTIA, donc quelques mots là-dessus s'il vous plait.

MARY WONG:

Oui Aziz, vous avez raison. Ce que l'on pourrait peut-être faire, c'est regarder brièvement le contexte, et le pourquoi de l'importance de ces sujets.

Peut-être que certains d'entre vous ont déjà entendu parler de tout ceci. Il y a quelques années, le gouvernement des États-Unis, par le biais de la NTIA, donc l'agence du gouvernement des États-Unis qui avait en fait un lien avec l'ICANN, donc il y a eu une annonce comme quoi le fonctionnement des fonctions IANA qui, à la base sont ce que nous faisons à l'ICANN, donc l'attribution et la gestion des numéros et des noms dans le système des noms de domaine ; donc à ce moment-là, on s'est rendu compte qu'on en était arrivés à une maturation, à une étape, et qu'il y a toujours eu cette relation contractuelle entre le gouvernement des États-Unis et l'ICANN, et donc que la maturation était adéquate. Et donc que le rôle du gouvernement, le rôle de supervision sur cette attribution, sur cette fonction de gestion qui est effectuée par l'ICANN, ce rôle de supervision du gouvernement des États-Unis pouvait disparaître.

Et donc à qui est-ce qu'on allait le donner ? Pas à un autre gouvernement, mais à un groupe. Pas un groupe de gouvernements non plus, mais à une organisation. Donc le gouvernement a été très clair, nous allons le remettre à la

communauté de l'internet, la communauté internationale de l'internet, et donc nous.

Dans le cadre de cette transition, il y a plusieurs principes qui devaient être respectés selon le gouvernement des États-Unis. Et donc ces principes c'était la redevabilité, et la responsabilité, c'était s'assurer que la transition soit aussi uniforme que possible.

Donc il y a eu énormément de travail pendant deux ans dans la communauté. Il a fallu deux ans pour que cette transition se passe. C'est quelque chose qui s'est passé en octobre de l'année dernière.

Je sais que Tijani et d'autres personnes ont été très impliqués. Beaucoup de personnes de la communauté At-Large pour mettre au point certains de ces mécanismes qui permettent de s'assurer que lorsque le gouvernement des États-Unis se retirerait de son rôle de supervision, et bien nous prenions sa place.

Et en ce qui concerne l'ICANN, la communauté, où est-ce qu'on voit ceci se passer ? Et bien justement dans ce dont nous parlons aujourd'hui.

Et donc nous avons maintenant cette communauté habilitée, cette possibilité de considérer le budget de l'ICANN, cette possibilité d'approuver certaines choses.

Et donc il y a un autre pouvoir dont nous n'avons pas encore parlé. C'est quelque chose qui peut un petit peu faire peur peut-être, c'est donc le pouvoir de destituer un membre du conseil d'administration.

Et donc je crois que le pouvoir qui est le plus significatif, et qu'on n'exercera peut-être jamais, c'est le pouvoir, ces cercles verts, ces 5 cercles verts, ont la possibilité de révoquer la totalité du conseil d'administration.

Alors je sais qu'il y a des questions et donc je vais faire une petite pause.

AZIZ HILALI:

Nous avons une question de [Gabdibe], ensuite [Evelin]

[GABDIBE GAB-HINGONNE]: Je voudrais insister justement sur la question que monsieur Aziz a posée. Ce n'est pas le rôle des PTI dont nous voulons qu'on parle. Ce n'est pas le rôle de la PTI mais on voudrait comprendre ce que c'est que PTI. Il y a beaucoup d'acronymes que vous

utilisez, et nous sommes nouveaux et donc nous ne comprenons pas. On ne s'y retrouve pas.

AZIZ HILALI:

Merci beaucoup, c'est pour ça que je suis intervenu, pour expliquer à Mary comme quoi nous avons pratiquement la moitié des personnes présentes qui sont des nouvelles ALS, ils sont des débutants, c'est leur première réunion à l'ICANN, et donc s'il vous plait essayez vous et Tijani d'utiliser des acronymes et expliquez un peu. Parce que même la transition, nous avons fait des webinaires au niveau de AFRALO, mais beaucoup de gens n'ont pas suivi beaucoup cette question.

Une autre question de Abdel Djalil ?

ABDEL DJALIL BASHAR:

Bonsoir, Abdel Djalil Bashar du Tchad. Donc ma question est – avant tout merci beaucoup pour votre présentation – vous avez parlé de la communauté habilitée, et j'aimerais savoir quelle est l'implication par exemple des ALS, des utilisateurs finaux dans ces décisions. Par exemple vous avez employé le mot la communauté habilitée. Donc comment nous on peut influencer ? C'est-à-dire au niveau de notre représentant au niveau de ALAC.

Ma deuxième question est que vous avez parlé... Où sont les autres [constituancy] par exemple RSSAC, SSAC dans ça ? Eux aussi ils font partie de la communauté. C'est vrai ils n'ont pas le droit de vote au niveau du board.

Et aussi, par exemple si le conseil d'administration prend une décision, est-ce que la communauté habilitée peut changer cette décision ? Donc parce que je vois que le pouvoir est plus sur 5 personnes, donc tous les pouvoirs. Je vous remercie.

MARY WONG:

Merci pour ces questions. Je voulais éviter d'utiliser des acronymes en fait. Mais puisque nous avons parlé des PTI, et comme je l'ai dit déjà, le nom de cette entité c'est Identificateurs techniques publics. Et si vous êtes nouveau, et que vous commencez à participer, ne vous inquiétez pas. Beaucoup de ces choses sont des entités dans la structure.

Beaucoup de participants, même des vétérans de la communauté ne peuvent même pas vous expliquer ce que sont les PTI. Donc il faut que vous sachiez quelle est sa fonction.

C'est une entité qui a les mêmes fonctions que l'ICANN faisait. Il s'agit de l'attribution des nombres et des chiffres dans le DNS. Et c'est ce que nous savons faire. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA:

Avant la transition, l'attribution des nombres et des chiffres était faite par l'IANA. L'IANA est une entité américaine qui avait la supervision. Donc la supervision de l'IANA était faite par le gouvernement américain.

Après la transition, nous avons donc travaillé sur cette transition, nous avons donc parlé de l'après transition de l'IANA qui était « PTI post-transition à IANA », après la transition de l'IANA.

Donc dans les statuts, après la transition, il n'y avait donc pas de correspondance pour l'après transition.

Donc nous avons commencé à identifier cela en tant qu'identificateurs techniques publics.

MARY WONG:

Il est donc... C'est tout à fait ok de ne pas connaître le nom de l'entité, mais cela comprend les fonctions critiques, ou cruciales, de l'ICANN.

L'autre question sur le sujet des autres comités dont vous avez parlé, ce qui comprend la communauté. Vous savez qu'il y a trois organisations. Trois de celles-ci sont là, la ccNSO, la GNSO et la SO. Et nous avons aussi 4 comités consultatifs, vous n'en voyez que deux, l'ALAC et le GAC.

Lorsque cela a été mis en place, a chacune de ces communautés, on leur a demandé s'ils voulaient faire partie de cette communauté habilitée.

Et que font-ils ? Ils ont des rôles, des activités très spécifiques dans le monde technique, dans le domaine technique. RSSAC, l'opérateur des serveurs de racine, donc ce comité, développe ou élabore leurs politiques au niveau régional. Et ils ne font pas beaucoup au niveau de l'ICANN. Donc pour des raisons qui ont à voir bien sûr avec cette nature spécifiquement ou très technique de ces deux comités, ils ont décidé de ne pas faire partie de ce nouveau mécanisme.

Mais pour que nous puissions bien comprendre la participation de chacun, même si les RSSAC et SSAC ces comités ne font pas partie de la communauté habilitée, comme je l'ai déjà dit, leur rôle d'approbation sur les amendements, sur le rejet du budget, etc. Nous savons quand même que tout le monde, que chacun peut faire des commentaires. Même de façon individuelle.

Donc quand vous m'avez demandé comment vous pouvez participer en tant que particulier, en tant qu'individu, voilà comment vous pouvez le faire.

Il y a donc des tas de manières de pouvoir participer. Vous pouvez faire partie de toutes ces administrations. Et aussi lorsqu'il y a des forums communautaires, et certains d'entre eux

ont lieu en ligne, si vous ne pouvez pas aller aux réunions en face à face de l'ICANN. Et nous avons des interprètes qui sont là si vous ne pouvez pas participer en anglais.

Donc le prochain forum par exemple ne sera pas forcément face à face, mais en ligne, et vous pouvez y participer, vous pouvez poser des questions, et vous pouvez noter vos commentaires.

Durant ces forums, donc dans le cas d'ALAC par exemple, et durant 21 jours, on va revenir sur les commentaires qu'ont faits les différentes personnes afin de prendre des décisions. Et vous, en tant que participant, vous pouvez participer à chaque proposition.

Parce que l'ALAC est l'un des participants décideurs de la communauté, je pense que donc l'ALAC a des réglementations et des procédures, des processus qui permettent aux décisions de passer à travers toutes les structures. Ce n'est donc pas si différent des ALS.

L'ALAC fonctionne de la même façon que les RALO ou les ALS fonctionnent. Donc je pense que cela est très encourageant pour chacun des participants.

AZIZ HILALI:

Oui, nous avons une question de Chris.

[CHRIS]:

Chris de l'île Maurice. J'ai une question un petit peu compliquée. Vous avez mentionné tout à l'heure beaucoup de choses au sujet de l'ICANN qui ne pouvait pas se déplacer ou sortir des États-Unis à cause de problèmes de juridiction. Il y a donc des droits au niveau de l'internet. Je voudrais donc parler des... Quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour éviter à ce que les États-Unis reviennent dans l'organisation? Quels sont les mécanismes que la communauté ou le conseil d'administration a mis en place pour nous assurer que cela ne va pas se passer ainsi, pour que...

J'ai entendu dire que dans d'autres communautés, que des personnes disaient: il faudrait qu'on déplace ceci, cela à tel endroit.

Quels sont les mécanismes que vous avez mis en place pour éviter que cela se passe ainsi ?

MARY WONG:

Merci pour la question. Je vais faire d'autres commentaires.

Je pense que d'autres personnes dans cette salle vont pouvoir ajouter quelque chose là-dessus.

Je ne pense pas que nous avons mentionné que nous pourrions déplacer la juridiction de l'ICANN. On n'en parle même pas aujourd'hui.

Mais le commentaire que je vais faire est celui-ci. Il y a du travail en cours au sein de la communauté, à travers les groupes de travail intercommunautaires sur la responsabilité et la redevabilité. Ils ont été très actifs lors de la transition dont nous avons parlé. Ils ont appelé ça la piste de travail numéro 1, pour que ICANN, en tant qu'organisation et en tant que communauté, en arrive à un point où la transition puisse se faire.

Donc aujourd'hui, cette communauté habilitée a de nouveaux pouvoirs, et cela est le résultat de cette piste de travail numéro 1. Et cela s'est passé donc en octobre 2016.

L'autre moitié est en cours maintenant. Le groupe de travail appelle ça la piste de travail numéro 2. Et cela pose une question très importante sur laquelle ce groupe travaille ; et il s'agit donc de la juridiction.

Je ne sais pas s'il y a une réponse complète à votre question parce qu'aujourd'hui nous nous focalisons sur une partie très importante et très spécifique sur ce qui s'est passé durant la transition. Donc ces mécanismes de redevabilité vont peut-être continuer à être étudiés avec bien sûr tout ce qui est impact sur les droits de l'homme, etc. Et nous allons voir quels en sont les

résultats. Il y a encore tellement de discussions en cours sur ce sujet.

TIJANI BEN JEMAA: Chris, le problème de la juridiction est encore en discussion dans cette piste de travail numéro 2. Donc je suis membre de ce groupe de travail. Et nous en parlons en ce moment. Mary n'en a pas parlé d'ailleurs. Je ne pense pas qu'il s'agit du cadre de notre séance aujourd'hui. Merci.

MARY WONG: Est-ce que quelqu'un d'autre veut poser une autre question ? Ou soulever un autre sujet ?

BRAM FUDZULANI: Je voudrais tout à fait comprendre un peu mieux. Je ne sais pas si cela correspond au sujet mais... Nous savons que ALAC n'est pas favorable aux changements des statuts de l'ICANN. Y a-t-il d'autres membres, d'autres groupes comme la GNSO qui puissent les convaincre ? Comment ça se passe ? Quel est le processus, quel est l'aspect de cette procédure ?

MARY WONG: C'est une bonne question. Nous recevons aujourd'hui beaucoup de questions qui sont intéressantes. Cela démontre que nous

essayons vraiment de comprendre comment la communauté peut travailler ensemble, et que chacun d'entre nous, dans nos communautés, pouvons participer dans la décision finale. C'est exactement ce que ce modèle multipartite doit faire.

Donc pour répondre à votre question, il ne s'agit pas seulement de faire du lobby, mais en premier l'ALAC, comme vous l'avez dit, prend ses propres décisions. Vous nous demandez si l'ALAC comprend que d'autres communautés prennent d'autres décisions, comment va réagir l'ALAC ?

Il s'agit des groupes de travail intercommunautaires qui ont des chartes avec des comités séparés. Ils ont une structure de décision qui n'est pas nouvelle. Quand l'ALAC prend sa décision, elle ne veut pas le faire en silo, elle ne veut pas dire : et vous la GNSO que pensez-vous faire ? La ccNSO va peut-être aller voir le GAC et tout le monde peut se parler et échanger et se dire entre eux : bon nous avons des inquiétudes sur ça, ça ou ça.

Chacun a ses inquiétudes. Même si une décision se prend au sein de chaque communauté, nous devons anticiper qu'il y aura énormément de dialogues entre les groupes, à travers les leaderships surtout. Donc je pense que c'est une partie de travail que nous faisons déjà au sein de la communauté.

Est-ce que ces pouvoirs, en général, pas seulement pour ce qui est des amendements, des statuts, mais comment ces pouvoirs

fonctionnent-ils ? Chacun – et d’ailleurs ceci est noté dans les statuts – chaque personne peut aller vers les 5 participants décideurs et faire une pétition en disant : je pense que vous devriez rejeter le budget de l’ICANN et voilà pourquoi.

Chaque participant décideur, que ce soit le GAC, la GNSO etc, doit décider s’il doit recevoir cette pétition et l’accepter. S’ils le font – d’ailleurs dans les statuts vous allez trouver cela – ils doivent aller vers chaque participant et essayer d’obtenir du support pour cette pétition. Il y a donc un seuil à respecter.

Certains de ces pouvoirs sont spécifiés dans les statuts eux-mêmes. Peut-être, ils disent peut-être : vous pouvez rejeter le budget de l’ICANN, mais le processus ne va pas aller de l’avant à moins que vous ne puissiez pas convaincre un des autres participants décideurs.

Donc ces statuts déjà sont très explicites.

AZIZ HILALI:

Nous avons 5 minutes, et nous avons deux personnes à entendre.

BRAM FUDZULANI:

Combien de membres de la communauté devez-vous convaincre ? Vous avez bien expliqué, mais je voudrais bien

comprendre. Est-ce que tout le monde doit être favorable pour pouvoir, par exemple, rejeter le budget ?

MARY WONG:

Oui, merci pour votre question. La réponse est celle-ci : cela dépend des pouvoirs dont on parle. Pour certains pouvoirs, il y a un certain niveau de support qui doit être nécessaire. Par exemple on a besoin de trois participants décideurs, pour encourager la communication entre les communautés. Même si ces communautés préservent leur autonomie.

Par exemple la GNSO ne peut pas décider pour l'ALAC. Mais ils doivent communiquer s'ils veulent travailler ensemble pour que telle ou telle décision soit réussie.

AZIZ HILALI:

Donc s'il vous plait, essayer d'être rapide. D'abord Christelle.

CHRISTELLE N'CHO:

Bonjour tout le monde. Au fait, je voudrais savoir comment les représentants des différentes communautés habilitées, comment est-ce que ces représentants là sont envoyés au niveau de l'administration ? Est-ce un processus électif, si oui, qui sont ceux qui ont le droit de vote. Merci.

MARY WONG:

Quand vous dites qui vote dessus, sur quoi ? Je n'ai pas compris, vote sur quoi ? Ok, pour la clarification.

Comment sélectionnez-vous les représentants de l'administration habilitée, de la communauté habilitée ? Comment est-ce que le groupe sélectionne le représentant ? Et comme tout le monde le réalisera bien, c'est tout à fait logique. Chaque communauté a ses propres processus, ses propres procédures. ALAC a un processus en lui-même.

Je voudrais aussi focaliser sur quelque chose que Tijani a dit tout à l'heure. Vous voyez la boîte bleue, pour tout ce qui est administration, ils sont des participants, mais ils n'ont pas forcément des pouvoirs. Ils sont votre représentant, le représentant de l'ALAC.

Comme le représentant de l'ALAC, le représentant de la GNSO, doit agir et suivre les directions de sa communauté. L'administration de chaque communauté gère les procédures ou les processus de chaque communauté. Ils ont demandé à ICANN d'avoir un forum public, ils gèrent ce forum, et à la fin de ce processus, lorsque les ALAC, les SO et tous les groupes mettent en place leurs discussions, avec du support ou sans support, ces individus, tout ce qu'ils font c'est vraiment compter les votes. Et ils doivent remettre les résultats à l'ICANN.

C'est un petit peu comme s'ils étaient la poste pour la communauté habilitée. Leur travail c'est de s'assurer que le processus est bien géré et que les résultats soient passés à l'ICANN, au conseil d'administration de l'ICANN.

Ils n'ont pas de pouvoir en eux-mêmes.

Tijani a demandé à ce que j'amène votre attention sur les nouveaux pouvoirs de cette communauté habilitée. Et je sais qu'il est difficile de lire la diapositive, mais quand vous allez y revenir, j'espère que vous allez comprendre.

Il y a plusieurs acronymes dans cette présentation, et ces acronymes correspondent aux nouvelles entités, aux nouveaux processus dont nous avons parlé tout à l'heure. Mais ce qui serait très utile pour vous, c'est d'essayer de continuer à suivre tout cela car nous sommes par exemple dans le processus d'étudier ces pouvoirs en ce moment, et vous aurez certainement des notices qui viendront de différentes communications, de listes de distribution, etc. Quand il sera le moment de faire des commentaires dans les forums communautaires, vous recevrez donc une notice et vous pourrez participer quand ALAC prend ses décisions, que ce soit sur la capacité de donner des informations en tant que ALS ou RALO c'est comme ça que vous pourrez participer.

AZIZ HILALI: ... Trois questions. Donc je vous propose qu'on les regroupe et on donne la parole à Mary pour terminer parce qu'on doit libérer les interprètes parce qu'ils ont 15 minutes de pauses avant l'assemblée générale. Donc je commence par Christelle.

CHRISTELLE N'CHO: Christelle, ALS [inaudible], Côte d'Ivoire. Si cette question a déjà été évoquée, je m'en excuse. Je veux juste savoir combien de groupes de travail existent, et est-ce qu'on peut avoir quelque part la liste des groupes pour pouvoir mieux s'insérer. Merci.

AZIZ HILALI: Merci Christelle. La parole à Seun. Non, à ma gauche. Excuse-moi. I have a question here. Ah ok. Seun.

SEUN OJEDEJI: C'est une question qui a peut-être dû être déjà posé. Par exemple pour l'ALAC on sélectionne ses représentants en suivant des procédures et réglementations, et en disant que par exemple le directeur de l'ALAC sera un représentant. Si l'ALAC ne fait pas cela, par exemple, je pense qu'à la ccNSO, ils ont des représentants qui sont différents. Donc est-ce que les rôles des représentants sont différents à travers les groupes ?

MARY WONG:

Merci Seun, vous avez raison. Des 5 personnes qui représentent les 5 communautés, la ccNSO a un représentant, mais pas forcément le directeur de la ccNSO. Donc pour la GNSO qui se préoccupe des politiques de gTLD, le représentant est le directeur, mais il est intérim. Quand il s'agit de la GNSO qui n'avait pas un processus de sélection en place, ils se sont dit : bon vous êtes le directeur, et vous allez nous représenter. Et c'est ce qu'il y a dans les statuts. Donc vous allez certainement voir à partir d'autres groupes, par exemple la GNSO ou le GAC, que le prochain représentant sera peut-être une personne différente ou un membre différent, qui ne sera pas forcément quelqu'un de l'équipe des leaders.

Je pense que c'est une question, sur votre deuxième question il faudrait vraiment revenir un peu en arrière, et il y a tellement de groupes de travail dans chaque communauté qui font des choses différentes, des travaux différents. Donc ce qui serait peut-être utile, c'est de regarder par exemple à l'élaboration des politiques.

Pour la ccNSO. Combien y a-t-il de groupes de travail ? Combien de politiques sont-ils en train d'élaborer ? Par exemple à la ccNSO le nouveau groupe de travail a pour but de se préoccuper de la redélégation des ccTLD. C'est un nouveau sujet du côté cc.

A la GNSO, il y a au moins 4 processus d'élaboration de politiques qui sont en cours et qui ont des éléments critiques tels que le fait qu'il faut se préoccuper des politiques pour la nouvelle série de candidatures.

Et au-dessus de tout cela, il y a énormément de groupes de travail qui ne se préoccupent pas forcément des travaux des politiques.

Je peux revenir vers vous avec un chiffre, mais il serait bon de les diviser par groupes, et par types de travail en cours.

Il y a aussi des groupes intercommunautaires qui ont leurs propres projets.

AZIZ HILALI:

Nous allons nous arrêter là pour libérer les interprètes et avoir la salle plus tard. Donc je vous donne rendez-vous dans 15 minutes.

Et je voudrais, avant de terminer, je voudrais quand même dire un petit mot, de remercier Tijani qui a préparé ces sessions de renforcement de capacité Building. Franchement, moi je suis président d'AFRALO, et j'apprends énormément avec vous.

Et je voudrais le remercier pour ça et [inaudible].

[Applaudissements]

Alors, ce n'est pas la dernière session, faut croire [inaudible], c'est une idée que j'ai eue, spontanée. Donc il y a encore une session demain. Il y a la conclusion et l'évaluation l'après-midi. Donc on vous donne rendez-vous à 9 h 15 et ne soyez pas en retard, merci.

GISELLA GRUBER:

Bonjour, Gisella pour tout le monde. Juste un dernier petit point. Ceux qui n'ont pas encore répondu pour le dîner de demain soir, vous êtes cordialement invités au dîner. Tous les ALS AFRALO qui ne m'ont pas encore répondu, si vous pouvez juste me dire oui ou non pour demain soir, c'est très important pour les numéros.

Et demain matin, je vais annoncer le plan pour demain soir. Donc les logistiques et à quelle heure on doit se retrouver, et c'est très important que vous soyez là pour savoir à quelle heure on va se retrouver pour le dîner. Sinon, vous ne pourrez pas participer. Merci beaucoup.

Dernier petit point, pour tous ceux qui n'ont pas encore les t-shirts orange, merci de vous présenter au personnel. Et on commence l'assemblée générale à 9 h 15 précis. On a le président CEO, Goran Marby qui sera avec nous et qui est très pressé au niveau de son timing.

Merci, 9 h 15 dans cette salle. Merci.

PETERS OMORAGBON: Gisella ? Gisella ? [langue anglaise]

GISELLA GRUBER: Bon, si vous n'avez pas eu d'email, je vais vérifier. Merci Pastor Peters.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]